

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE. Par an, (payable d'avance) \$5.00 (payable durant l'année) 6.00

EDITION SEMI-QUOTIDIENNE.

Par an, (payable d'avance) \$3.00 (payable durant l'année) 4.00

On peut s'abonner pour un mois à l'édition quotidienne en payant un cent au bureau du journal.

Bureaux à Québec, 101, rue Beaudé, à côté du Bureau de Poste.

L'ÉVÉNEMENT JOURNAL QUOTIDIEN

Éditeur-Propriétaire et Rédacteur en chef: HECTOR FABRE

PRIX DES ANNONCES

Six lignes, première insertion \$0.50 Chaque insertion suivante 0.12

Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme.

Les annonces déposées à Montréal, chez Fabre et Gravel, avec ordre de publication, sont insérées dans le numéro du lendemain.

Succursale à Montréal, Fabre et Gravel, Libraires, 219, rue Notre-Dame.

QUEBEC,

MARDI, 12 MARS 1872.

Deux Ministres.

Sans dissimuler leur goût pour tout ce qui est faisandé, les chefs qui nous gouvernent ont également une prédilection pour les hommes impopulaires.

C'est à coup sûr un mérite que de ne point abandonner ses amis dans la disgrâce; que de soutenir à l'occasion des hommes d'une véritable valeur contre l'injustice passagère du sentiment public.

Il nous est fort indifférent que M. Chapais et Beaubien, restent ministres, au point de vue de l'amélioration de la situation; car ils seraient remplacés par des hommes faits exactement sur le même patron: il n'y en a plus guère d'autre sur les tablettes ministérielles.

Dans ces circonstances, Sir John A. Macdonald et M. Chauveau seraient-ils prêts à continuer d'accepter philosophiquement pour eux-mêmes et pour leur parti, les causes de faiblesse que fait naître la présence au ministère de collègues notoirement impopulaires, qu'ils n'auraient pas pour cela le droit de violer le principe qui exige que tout ministre représente autre chose et plus que lui-même.

Tout le monde connaît les infortunes électorales de M. Chapais. Cet humble collègue de Sir George E. Cartier a voulu avoir comme lui le double mandat. Il mettait comme les autres son orgueil à faire croire que la Confédération ne pourrait fonctionner sans lui; car cette machine compliquée avait, de l'aveu même de ses auteurs, besoin de tout le monde à la fois.

Le réveil de l'opinion publique indique cependant qu'il va falloir, malgré mal gré, s'arrêter dans cette voie; qu'on ne pourra plus à l'avenir recommencer pareilles fautes, jeter pareils débris à la population.

a trouvé refuge à Champlain, mais pour la durée d'un Parlement seulement et en causant préjudice à un ami politique dont on n'aurait pas dû mettre ainsi le dévouement à contribution. Il est donc surabondamment prouvé que M. Chapais ne représente que lui-même au Sénat. Ce n'est point assez pour qu'on le garde au ministère.

La position de M. Beaubien, n'est guère plus solide. Il flotte entre deux défaites, l'une passée et l'autre à venir, mais toutes deux également certaines et non moins écrasantes. Son impopularité comme celle de M. Chapais, est tellement démontrée, que le doute n'est plus possible à personne. Plus adroit que M. Chapais, M. Beaubien a, en 1867, cédé un siège à son ancien adversaire, pour conserver l'autre, mais telle est la force du courant ameuté contre lui, qu'il n'a fait par là que retarder sa chute.

Il nous est fort indifférent que M. Chapais et Beaubien, restent ministres, au point de vue de l'amélioration de la situation; car ils seraient remplacés par des hommes faits exactement sur le même patron: il n'y en a plus guère d'autre sur les tablettes ministérielles.

Dans ces circonstances, Sir John A. Macdonald et M. Chauveau seraient-ils prêts à continuer d'accepter philosophiquement pour eux-mêmes et pour leur parti, les causes de faiblesse que fait naître la présence au ministère de collègues notoirement impopulaires, qu'ils n'auraient pas pour cela le droit de violer le principe qui exige que tout ministre représente autre chose et plus que lui-même.

Tout le monde connaît les infortunes électorales de M. Chapais. Cet humble collègue de Sir George E. Cartier a voulu avoir comme lui le double mandat. Il mettait comme les autres son orgueil à faire croire que la Confédération ne pourrait fonctionner sans lui; car cette machine compliquée avait, de l'aveu même de ses auteurs, besoin de tout le monde à la fois.

Le réveil de l'opinion publique indique cependant qu'il va falloir, malgré mal gré, s'arrêter dans cette voie; qu'on ne pourra plus à l'avenir recommencer pareilles fautes, jeter pareils débris à la population.

SECONDE ASSEMBLÉE EN FAVEUR DU PARTI NATIONAL.

COMTÉ DE BELLECHASSE.

La grande assemblée de ce comté, que nous avons annoncée l'autre jour, et qui avait été convoquée par avis les deux dimanches de suite, aux portes des églises, a eu lieu hier à St. Gervais. Malgré l'état peu favorable des chemins, au-delà de 500 électeurs s'y étaient rendus.

L'assemblée a été ouverte par M. le Dr. Lebel, préfet du comté. Il a expliqué qu'il s'agissait surtout d'examiner le programme adopté à Québec et à Montréal par le Parti National. Puis, il a cédé la parole à M. Fournier. Le député de Bellechasse aux Communes, a parlé pendant une heure. Il a fait un exposé des affaires publiques si clair, si nourri de faits, si rempli d'appréciations exactes, conçu dans un si beau langage, qu'un étranger qui l'aurait entendu aurait facilement compris l'admiration et l'attachement de ses électeurs pour lui.

Notre seul regret en l'écoutant, était qu'un aussi beau discours ne fût pas prononcé devant les représentants de tout le pays, au lieu de l'être seulement en présence des électeurs d'un comté. Ce qui distingue M. Fournier de bien d'autres orateurs, c'est qu'il dédaigne les déclamations et les ficelles électorales. Il a parlé à ses électeurs comme à des amis intelligents et sympathiques. Au lieu de chercher à les tromper, il tâche de les instruire. Ce qu'il explique le haut degré d'éducation politique et d'intelligence des affaires publiques que l'on remarque chez les électeurs des comtés de Bellechasse et de Montmagny où il a fait tant de luttes électorales.

Cela explique aussi l'attachement mêlé de respect qu'ils ont pour lui. Ce système peut conduire plus lentement au succès que celui de la blague électorale; mais il a l'avantage d'être honnête d'abord, ce qui suffirait pour le recommander; puis, le succès qu'il assure est d'un caractère permanent. La calomnie clandestine n'aurait plus de chance contre M. Fournier à Bellechasse. Comme nous le disait hier un de ses anciens adversaires: beaucoup d'autres nous ont trompés, mais M. Fournier nous a toujours dit la vérité.

Le discours de l'honorable député, écouté avec l'attention la plus sympathique, interrompu de temps à autre par des applaudissements intelligents, a été suivi d'une triple salve de hurrahs.

MM. Langelier et Fréchette ont ensuite expliqué quelques articles du programme, et l'assemblée a adopté unanimement les résolutions suivantes: Proposé par M. Stanislas Furois (St. Valier) M. Marcel Rousseau (St. Michel) Damase Turgeon, écr., maire de Beaumont, Jean Blais,

—Yes... je laissai à vos les cho... Ce fut à grand-peine que Brunet fit comprendre à milord qu'il y avait sir Arthur, et que le séducteur était en fuite. Restait à savoir pourquoi le vrai sir Arthur était jaloux de milady, au préjudice de milord. Le comte eut besoin, pour prouver son innocence, d'affirmer qu'il était uniquement Lointier et non pas lady Ophélie qu'il avait regardé si assidûment au raout de la veille. Milord, convaincu enfin, présenta le doigt à Arthur. Ensuite de quoi il reprit: —Je volé me batter conter ce sir Ioustêche Lointier! Pace que je défendé à milady de regardé ce gentleman, milady regardé tute de même... manifestement, le trouble était dans le ménédge de moi!

éc., (St. Charles) M. Louis Doyr (St. Gervais) M. Frs. Côté (St. Lazare) M. F. H. Gagnon (St. Raphaël), M. Antoine Fournier (Township Mailloux.) Secondé par Hubert Blais, écr., J. P. (St. Valier) M. Jean Lamontagne, (St. Michel) Damase Turgeon, écr., marchand, (Beaumont) M. Joseph Labrie, (St. Charles) M. Alexis Goulette, (St. Gervais) M. Joseph Rodier, (St. Lazare) M. Elzéar Mercier, (St. Raphaël) M. Joseph Fournier, (Township Mailloux.)

Proposé par L. J. Constantin, écr., J. P. (St. Michel) M. Damase Roy, (St. Valier), M. Ch. Enouf, (Beaumont), M. Hubert Turgeon, (St. Charles), M. F. X. Bilodeau, (St. Gervais), M. Ch. Fournier, (St. Lazare), M. Prudent La Croix, (St. Raphaël.)

Secondé par M. Pierre Labonté (St. Michel), M. Antoine Latulippe et M. François Blouin (St. Valier), M. Ls. Marc Turgeon (Beaumont), M. Augustin Leblond (St. Charles), M. David Dubord (St. Gervais), M. Michel Leclerc (St. Lazare), M. François Bélanger (St. Raphaël.)

M. le Dr. Lebel ayant ensuite laissé le fauteuil, et Marcel Chabot, écr., avocat, ayant été prié de le remplacer, la résolution suivante a été adoptée unanimement: Proposé par M. F. X. Bélanger, secondé par M. Stanislas Furois.

Que cette assemblée regrette que les occupations de M. le Dr. Lebel ne lui permettent pas d'accepter de nouveau la charge de préfet du comté qu'il a rempli si dignement et avec tant d'avantage pour le comté depuis dix ans, et le remercie des services qu'il a rendus ainsi que de la manière dont il a présidé cette assemblée.

Les électeurs se sont ensuite dispersés après avoir poussé des vigoureux hurrahs pour le parti national et pour les orateurs qui leur avaient adressé la parole.

Nous ne terminerons pas sans dire que nous avons rarement vu une aussi belle assemblée. Elle était un digne pendant de celle de l'autre jour à la Salle de Musique.

La troisième assemblée en faveur du Parti National a lieu à Montmagny demain.

La Fête de St. Joseph à St. Sauveur.

On célébrait solennellement la fête de St. Joseph hier à cette église. Dans la municipalité il y a une société qui s'est organisée dans un but philanthropique et a pris pour patron le Saint sous la protection spéciale duquel le pays a le bonheur d'être dirigé longtemps. C'est cette société qui, hier, faisait les frais de la belle fête dont nous avons été témoin.

A 9.30 heures les officiers et membres de la société décorés de leurs insignes et de leurs cordons quittaient la sacristie où ils s'étaient réunis et faisaient, après un bout de procession au dehors, leur entrée dans l'église; la porte du centre s'ouvrait la magnifique bannière de la société et le nombreux cortège qui le suivait. En même temps la musique du 9e bataillon Voltigeurs faisait retentir l'enceinte sacrée de ses airs les plus gais, et la procession

conduite par MM. le président F. Kérouack; le vice-président W. Roy; le trésorier E. Dolbec, traversait l'église et allait s'installer au pied du sanctuaire. On doit s'imaginer qu'en pareille circonstance l'église devait exhiber partout ses plus beaux ornements. En effet l'église était bien ornée; ça et là, toujours avec symétrie tombaient de la voûte des banderoles aux couleurs éclatantes. Les diverses autels, magnifiquement décorés, étaient chargés de fleurs et étincelaient de lumière. Un autel à St. Joseph avait été érigé dans le sanctuaire et rivalisait de beauté et d'éclat avec les autres. Au-dessus de la statue du Saint on lisait: *Alles à Joseph. Oui, allons à Joseph, imitons les grandes vertus, les grands exemples qu'il nous a donnés.*

Le premier officiant de la circonstance était le R. P. Burke; les P. P. Grenier et Débâtant l'assistaient l'un comme diacre et l'autre comme sous-diacre. A l'Épître, le chœur de l'Eglise qui nous a fait l'effet d'être considérable, a chanté un morceau de chant; malheureusement nous n'en pouvons pas donner le nom; mais il faut dire à la louange des amateurs, si bien dirigés par M. Lapointe, qu'il s'en sont bien tirés.

C'est M. l'abbé Thos. Hamel qui a fait le sermon. Il a fait les commentaires les plus intéressants comme les plus édifiants sur le 38e verset du 67e psaume *Mirabilia Deus in Sanctis suis.* Dieu est admirable dans les Saints. Il a esquissé à longs traits la vie du grand patriarche et en a tiré des exemples et des instructions pour tous.

A l'Offertoire, la musique du 9e bataillon a exécuté un morceau choisi de son répertoire. Le plainchant a été remplacé par une messe de Dietsch par le chœur. Cette messe a bien marché. Les quelques solos qui s'y trouvent ont été rendus d'une manière irréprochable.

L'organiste, M. J. B. Lapointe, qui a fait chanter cette messe est un musicien de talent. Il est si bon musicien, et il a été son propre maître. C'est le *self-made musician*. Le degré qu'il a atteint prouve combien chez lui ce talent prédomine.

Il y a eu pendant l'office quête en faveur de la Société St. Joseph, par quatre membres de la Société. L'argent pleuvait dans les stables. Il est probable que la recette a été assez élevée.

Après la messe, au son des fanfares de la musique militaire, les membres de la Société se sont rendus à la sacristie où M. le Président Kérouack a présenté au fondateur de la Société, le Rév. Père Durocher, l'adresse d'usage.

Le Rév. Père y a répondu en termes émus; a remercié la société de sa gracieuse attention et l'a félicité des succès croissants qu'elle obtient d'année en année.

Au nombre des étrangers qui assistaient à la fête, se trouvaient MM. A. Tourngneau, M. P., et M. J. P. Rhaumas, M. P. P., et quelques membres de la presse.

Fon le Dr. Charest.

Vendredi dernier, la paroisse de Beauport accompagnée à sa dernière demeure un homme qu'elle comptait depuis dix-huit ans avec orgueil comme l'un de ses plus distingués; elle venait en corps, avec des prières et avec des larmes, rendre les derniers honneurs à celui dont la santé s'épuisait avant l'âge par l'excès du travail, elle venait faire ses derniers adieux à feu le Dr. Charest.

L'anxiété universelle créée par la nouvelle de la maladie du regretté défunt, les témoignages d'estime qu'il a reçus de toutes parts, l'immense concours de citoyens, (parmi lesquels l'Honorable Premier Ministre de la Province de Québec) qui se pressaient autour de sa tombe, en voilà assez pour se dispenser de faire l'éloge du Dr. Charest et pour le mettre au-dessus de tout éloge. On admirait en lui cette science pratique, ces connaissances uni-

verselles, ce jugement sain, ce coup-d'œil sûr qui caractérisent le véritable médecin. Toutes ces qualités, le Dr. Charest les possédait à un degré remarquable, et elles lui avaient valu la confiance de ses patients et une haute considération de la part de ses confrères. L'un des premiers médecins de Québec se plaisait à répéter que le Dr. Charest était l'un de nos meilleurs praticiens du Bas-Canada.

Mais l'immense clientèle dont il était chargé demandait un travail au-dessus de ses forces. Depuis longtemps, la maladie l'avait visité et averti de songer à prendre du repos. Il s'était montré sourd à ces avis, jusqu'à ce qu'enfin, en octobre dernier, il fut forcé de prendre le lit qu'il n'a laissé que pour aller reposer de l'éternel repos.

Habile médecin, citoyen probe et honnête, le Dr. Charest était de plus et avant tout un catholique sincère et convaincu, pratiquant sa religion avec une foi vive, sans honte comme sans ostentation. Ceux qui ont eu le bonheur de le voir pendant sa dernière maladie, savent les beaux sentiments qui l'ont animé jusqu'à la fin, et qui au reste n'étaient autres que ceux de toute sa vie. Dès le début de sa maladie il déclarait lui-même qu'il n'en relèverait pas. Muni de tous les secours de la religion, il a vu venir la mort avec joie, il l'a saluée et invoquée comme le terme d'une maladie cruelle, et comme la condition du bonheur que Dieu réserve à ses élus. Il est mort de la mort du juste.

Dimschue dernier, au prône de la paroisse, le Révérend M. Tremblay se faisait l'écho de la voix publique en rendant témoignage aux belles qualités du Dr. Charest, et en le proposant à ses paroissiens comme le modèle du bon citoyen et du bon chrétien. Ce bel éloge de la part du vénérable curé doit être une douce consolation pour la famille du défunt, autant pour le fils qu'il laisse avant d'avoir pu guider ses premiers pas dans la carrière difficile de la médecine, mais qui, nous l'espérons, se fera le digne héritier de la réputation de son père.

Le Dr. Charest est décédé à l'âge de 61 ans. Il repose dans le cimetière de Beauport à côté de deux personnes qui lui furent chères pendant leur vie, et dont il a voulu que les cendres fussent confondues avec les siennes dans le tombeau. Il est mort, mais ses œuvres restent et vivront. *In memoriam aeterni crit justus.* Ux. AM.

TELEGRAPHIE GENERALE.

Londres, 11.

La démonstration dans Hyde Park hier pour protester contre l'adoption du bill concernant les règlements du Parc, a réussi. Il y avait environ 4,000 personnes. Tout s'est passé dans l'ordre le plus parfait. L'un des faits de l'assemblée a été de brûler une copie du susdit règlement.

Le Marquis et la Marquise de Lorne sont arrivés en cette ville pour faire visite à la Reine avant leur départ pour l'Allemagne. Le Financier dit: Le gouvernement américain, après mures délibérations, a résolu de présenter ses réclamations au tribunal général, le 15 avril, en conformité des termes du traité, même si l'ambassadeur anglais n'était pas présent, et d'insister à ce que l'affaire soit jugée par voie d'arbitrage, sans tenir compte des protestations et du recul de l'Angleterre.

Dans la Chambre des Communes, aujourd'hui M. MacPhie a appelé l'attention du ministère des colonies sur la nouvelle venue d'Amérique disant qu'il existe un traité secret de séparation du Canada d'avec la grande Bretagne. M. Hugheson, sous secrétaire colonial, a répondu que la nouvelle est absurde et fautive.

Dublin, 11.

Les amis de M. Pigott, rédacteur de l'Irishman, mis en prison pour libelle par ordre du juge en chef de la Cour Criminelle, ont résolu de lui donner un dîner à l'expiration du terme de son incarcération.

Paris, 11.

Une dépêche qui vient d'être reçue ici, de

Feuilleton de L'ÉVÉNEMENT

DU 12 MARS 1872.

LA FILLE DE L'ÉMIGRÉ

PAR

PAUL FÉVAL.

(Suite.)

Arthur ouvrit sans frapper et entra précipitamment. Brunet, à la première vue, le prit pour Eustache, et s'élança vers lui.

—Tu reviens? s'écria-t-il, tu n'as pas pu partir, sans doute... Mais va! je te tiens compte de l'intention... Ah! se reprit-il tout à coup en relisant le billet; c'est cela... Pardon, monsieur le comte; le hasard vous a donné une ressemblance si grande avec le misérable que mon erreur ne peut être une offense... Je comprends tout maintenant... car vous êtes bien le comte d'Arrhans, n'est-ce pas? le vrai comte Arthur d'Arrhans?

—Je le suis, répondit Arthur en tombant épuisé sur un siège.

—Vous êtes blessé? dit Brunet qui vit du sang à la manchette du jeune comte; blessé par lui, je gage... A! qu'il va me payer cher sans méchant tour!

—Savez-vous quel est le but de son voyage? demanda Arthur avec une inquiète vivacité.

—J'en sais plus qu'il ne faut pour le

faire pendre, répliqua l'ancien serviteur de Carrier: je vais vous montrer tout à l'heure un chiffon qui vous apprendra, je l'espère, où nous pourrions le retrouver...

—Montrez, montrez! dit Arthur.

—Pansons d'abord votre blessure.

—Non, non! montrez sur-le-champ, je vous supplie.

Brunet mit la main à sa poche; mais en ce moment la porte s'ouvrit de nouveau, et la florissante figure de lord Templemore Dogg parut sur le seuil. Milord avait sous le bras droit deux épées, sous le bras gauche une paire de pistolets géants.

—Que cherchez-vous? demanda brusquement Brunet.

—Je vous pale pas groom, répondit lord Dogg qui s'avança vers le comte.

—Sir Arthur, ajouta-t-il, je laissai le choâ... Il présentait d'une main les épées, de l'autre les pistolets.

—Que signifie cela, monsieur? dit le jeune comte étonné.

—Je laissai à vos le choâ! répéta milord.

—Mais, monsieur, je ne vous connais pas!

—Milord se gratta l'oreille. Il ne savait trop si l'homme qu'il avait devant lui était le gentleman séducteur, ou le gentleman qui se permettait d'être jaloux de milady.

—Yes... je laissai à vos les cho... Ce fut à grand-peine que Brunet fit comprendre à milord qu'il y avait sir Arthur, et que le séducteur était en fuite.

Restait à savoir pourquoi le vrai sir Arthur était jaloux de milady, au préjudice de milord.

Le comte eut besoin, pour prouver son innocence, d'affirmer qu'il était uniquement Lointier et non pas lady Ophélie qu'il avait regardé si assidûment au raout de la veille.

Milord, convaincu enfin, présenta le doigt à Arthur.

Ensuite de quoi il reprit: —Je volé me batter conter ce sir Ioustêche Lointier! Pace que je défendé à milady de regardé ce gentleman, milady regardé tute de même... manifestement, le trouble était dans le ménédge de moi!

—Lointier un gentleman! se récria Brunet; allons donc, milord, vous avez la berluée...

—Menédgé vos exprechions, groom!

—Lointier est un fils de manant, un filou, un...

Milord serra ses épées et ses pistolets.

—On puré boxer conter tute le monde! dit-il en fermant les poings.

Arthur, cependant, manifestait énergiquement son impatience.

Comme Brunet sentait parlaitement qu'il était de l'intérêt de sa vengeance de lancer au plus tôt le jeune comte sur les traces de Lointier, il coupa court à son entretien avec milord et sortit de sa poche un papier imprimé.

—Yes... je laissai à vos les cho... Ce fut à grand-peine que Brunet fit comprendre à milord qu'il y avait sir Arthur, et que le séducteur était en fuite.

Restait à savoir pourquoi le vrai sir Arthur était jaloux de milady, au préjudice de milord.

Le comte eut besoin, pour prouver son innocence, d'affirmer qu'il était uniquement Lointier et non pas lady Ophélie qu'il avait regardé si assidûment au raout de la veille.

Milord, convaincu enfin, présenta le doigt à Arthur.

Ensuite de quoi il reprit: —Je volé me batter conter ce sir Ioustêche Lointier! Pace que je défendé à milady de regardé ce gentleman, milady regardé tute de même... manifestement, le trouble était dans le ménédge de moi!

—Lointier un gentleman! se récria Brunet; allons donc, milord, vous avez la berluée...

—Menédgé vos exprechions, groom!

—Lointier est un fils de manant, un filou, un...

Milord serra ses épées et ses pistolets.

—On puré boxer conter tute le monde! dit-il en fermant les poings.

Arthur, cependant, manifestait énergiquement son impatience.

Comme Brunet sentait parlaitement qu'il était de l'intérêt de sa vengeance de lancer au plus tôt le jeune comte sur les traces de Lointier, il coupa court à son entretien avec milord et sortit de sa poche un papier imprimé.

—Ioustêche...yes...je volé. —Tenez-vous prêt à partir ce soir pour l'Écosse.

—Yes, diabol! je téné prêt à paâtir.

VIII

SUITE DU PRÉCÉDENT

La famille de la Veyre était à Glasgow depuis un an, et habitait un antique hôtel seigneurial, dont les deux ailes en saillie avançaient sur le square appelé la Croix de Saint-Dunstan, dans Leslie-Honnonr.

Le marquis avait passé par Londres sans vouloir s'y arrêter. Peut-être était-il attiré vers l'Écosse par ce vieux parfum de loyauté qu'exhalent les traditions et l'histoire de cet héroïque pays.

Proscrit de la cause royale, peut-être espérait-il rencontrer plus de sympathies sur de nobles terres où les Stuarts proscrits trouveraient si souvent un asile et des défenseurs.

A quoi bon d'ailleurs expliquer ce choix? Tout bon royaliste n'a-t-il pas au fond du cœur une corde qui vibre à ce seul nom d'Écosse? L'Écosse où combattit Monrose, l'Écosse où chanta Scott, le poète des infortunes royales!

Oh! certes, il y a un bon vent d'honneur et de chevalerie qui, même en notre siècle souillé, fait bruire les chénénaux des highlands et caresse le noir granit des sénénaires palais d'Auld-Reekie.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, l'Écosse se souvenait des lés qui fleuraient le double trescheur de son écusson.

C'est chapeau bas et la main sur le cœur qu'elle recevait le fils de France rendant à ses montages la visite de l'hospitalité reçue. Elle faisait fête à l'exil; et ses barons mettaient du velours et des fleurs aux murailles de leurs historiques châteaux.

Prêtres, nobles et peuple, tous s'inclinaient avec un respectueux amour, tous saluaient les grands souvenirs d'un passé de quinze siècles et les promesses d'un large et glorieux avenir.

Marthe de Veyre avait maintenant vingt-deux ans. Elle était dans tout l'éclat d'une brillante jeunesse, et son charme visage, en défendant les grâces indéceses de l'enfance, avait pris les séductions d'un autre âge.

Sa douceur native ne l'avait point abandonnée, mais les jours de sang et de larmes dont s'était composée, pour elle, l'époque où d'ordinaire les jeunes filles se donnent aux frivoles plaisirs du monde, l'avaient mis dans une résignation sérieuse et mélancolique. Elle savait désormais souffrir.

Pendant ces cinq années qu'elle avait passées loin d'Arthur, elle avait précieusement gardé son souvenir.

Sa tendresse était restée jeune, fraîche et vive, comme au bon temps de leurs naïves causeries en la province de Rouergue. M. de La Veyre, dont dont les sentiments pour la famille d'Arrhans n'avaient subi aucune altération, approuvait l'amour de sa fille et n'avait rien épargné, depuis son arrivée en Angleterre, pour connaître le sort du jeune comte.

(4 continue.)

Pise, en Italie, annonce la mort de Joseph Mazzini, le célèbre républicain italien.

Le comte de Chambord est allé à Cologne. Le Prince et la Princesse de Galles, en route pour le sud de la France, ont été reçus aujourd'hui par M. Thiers.

La flotte américaine est arrivée à Toulon où elle a fait escale pour prendre du charbon. On rapporte que Thiers et le Comité de l'Assemblée en sont venus à une entente sur le bill concernant le contrôle du gouvernement sur la presse.

Versailles, 11. Dans l'Assemblée nationale, aujourd'hui, il a été fait une motion de censure contre deux députés, pour libelle contre la chambre. Cette motion a causé beaucoup d'agitation.

Une contre-motion a été présentée demandant que l'on passât aux ordres du jour. Ce procédé équivalait à laisser sur la table la motion originale, a excité un tumulte sans précédent dans les annales des délibérations de l'Assemblée à Versailles; la motion a été finalement déclarée adoptée; mais le signal de la tempête. Un député protesta en termes violents. La chambre entière devint furieuse; de la droite à la gauche et vice versa, on échangeait les exclamations les plus exaspérées; ce fut pendant quelques instants une scène de désordre indescriptible.

Les députés accusés se levèrent et refusèrent d'accepter l'espèce de pardon que l'Assemblée semblait vouloir leur accorder. On accueillit leurs protestations par des injures. Jules Favre essaya de prendre la parole au milieu de ce tumulte, mais il lui fut impossible de se faire entendre.

Le Prince de Galles, en promenade en France, assista à la séance et a été ainsi témoin de tout ce honteux désordre.

Rome, 11. Le Pape dans une audience publique, aujourd'hui, a déclaré que les malheurs de l'Église dataient de 1848. Sa sainteté a dit que l'existence simultanée de deux papes à Rome est impossible. La nouvelle que Pie IX se prépare à quitter Rome est fautive.

Madrid, 11. Le Comité Electoral Carliste a lancé un manifeste pressant des partisans de voter en faveur des candidats de la coalition aux prochaines élections des Cortes.

Sagasta, président du Conseil et ministre de l'Intérieur, a adressé aux gouverneurs des provinces une circulaire dans laquelle il leur recommande de veiller énergiquement au respect dû aux lois.

Omaha, 10. La neige fondante des montagnes a transformé certaines parties du pays en lacs ou rivières.

CORRESPONDANCE.

M. le Rédacteur, J'ai lu un certain fait-divers, intitulé "grâce". Ce fait-divers est une chose qui n'existe pas, et qui n'a jamais existé. C'est un fait-divers qui n'a jamais existé, et qui n'existe pas. C'est un fait-divers qui n'a jamais existé, et qui n'existe pas.

Pour ma part, je n'y vois que la distance d'une classe d'hommes indolents à celle de pédants et d'orgueilleux qui tiennent à l'air de l'esprit. J'ai donc raison de dire au public que le fait-divers n'est qu'un fait-divers, et que le fait-divers n'est qu'un fait-divers.

LE RECORDER. — Son Honneur le Recorder est indisposé depuis quelque temps.

LETTRE ET DONNER. — On n'oubliera pas que c'est ce soir qu'a lieu la lecture de P. Vasseur, à la Salle de Musique.

REPRODUCTION. — C'est par erreur que le nom de M. J. A. Tapin a paru dans notre rapport comme second de la troisième résolution.

COMPAGNIE DES REMORQUEURS DE LA LAURENCE. — Une réunion des actionnaires tenue hier au bureau de la compagnie, les messieurs suivants ont été élus Directeurs, pour l'année courante:

Hon. Thos. McGreevey, A. Joseph, Jno. Roche, D. C. Thompson et Julien Chabot, tous.

Une réunion subséquente des directeurs l'hon. Thos. McGreevey a été réélu Président, M. A. Joseph, vice président, M. Julien Chabot, gérant, et M. A. Gaboury, secrétaire.

COMPAGNIE TÉLÉGRAPHIQUE DE LA LAURENCE. — Cette compagnie vient d'ouvrir un bureau dans le Bureau de Poste du quartier St. Roch. Les messages apportés à ce bureau seront transmis au bureau central à raison de 10 cts pour les dix premiers mots et d'un centin pour chaque deux mots additionnels.

FEUX. — Ce matin à 8 heures, alarme à la boîte 24. Feu de cheminée dans la petite rue Champlain. Éteints sans dommages.

À 9.30 heures seconde alarme à la boîte 5. Feu chez M. Smith, barbier-coiffeur, rue Ste. Anne, dans la cheminée de la maison. La cheminée est en assez mauvais état. La brigade s'y est rendue immédiatement et a éteint le feu aisément. Quelques dommages ont été causés dans la maison par la fumée.

À 1 heure cette après-midi, troisième alarme à la boîte 43. Le feu s'était déclaré dans la boutique de M. Côté, corroyeur, dans le troisième étage de la boutique de M. Samson. Il avait pris dans un lot de cuir mis à sécher au dessus d'un poêle rouge. Ce cuir tout vert tomba sur le poêle et mit feu. Les ouvriers

étaient alors allés prendre le dîner. La brigade s'est rendue à temps pour éteindre le feu avant que les dommages fussent très considérables. Les quelques pertes éprouvées sont couvertes par les assurances.

COUR DE POLICE. — Présent: Son Honneur le Juge des Sessions de la Paix dans et pour la Cité de Québec.

Dans l'affaire Combes contre Oaks pour assaut et batterie, la cause, de commun accord, est fixée à samedi prochain, le 16 du courant.

Un mandat d'arrestation est lancé à la demande de Laurent Moreau, de St. Sèveur, contre Eléazar Chastagnon, du même lieu pour menaces faites par ce dernier contre le dit Moreau.

COUR DE RECORDER. — Présidence de MM. O. Murphy et T. Norris, conseillers de ville.

Helen Donovan, simple ivresse, rue St. Louis, renvoyé.

Désiré Drolet, laitier, vendant sans permis ni numéro, 20 cts. et les frais ou deux jours.

Philippe Morin, négociant, embarrassant le trottoir avec des effets, 80 cts et les frais ou 2 jours.

NOUVELLES DES TROIS RIVIÈRES. — On lit dans le Constitutionnel:

An moment où le convoi d'Arthabaska arrivait à la station Doucet, hier après-midi, un des employés, du nom de Davian, en voulant essayer de prendre la parole au milieu de ce tumulte, mais il lui fut impossible de se faire entendre.

Le Comité Electoral Carliste a lancé un manifeste pressant des partisans de voter en faveur des candidats de la coalition aux prochaines élections des Cortes.

Sagasta, président du Conseil et ministre de l'Intérieur, a adressé aux gouverneurs des provinces une circulaire dans laquelle il leur recommande de veiller énergiquement au respect dû aux lois.

Omaha, 10. La neige fondante des montagnes a transformé certaines parties du pays en lacs ou rivières.

Le colonel Faryana travaille en ce moment à trouver la meilleure place où le chemin du nord pourrait traverser le St. Maurice.

Choses et autres. — Un mot sur nature dont le pittoresque excite la vulgarité.

Il était ému, très ému, et zigzagait légèrement tout le long, le long du boulevard Montparnasse. Un type superbe éclairé comme par un fanal par un appendice nasal où le jus de la treille avait laissé son empreinte.

Passé un Givroche. — Ah! ben, merci... Que ça de cramoisi dans le paysage?

Et l'ivrogne, se campant fièrement: — Petit, pas de plaisanterie... Ça, c'est la légion d'honneur des nez.

O irrévérence! — Une main innocente ne s'est elle pas avisée d'écrire au charbon l'autre nuit sur le mur de la buvette de l'Assemblée ces mots sans vergogne:

"Le café des aveugles est transféré ici."

M. P... à la vue si basse, que ses cheveux en ont le vertige.

Où allez-vous de ce pas? lui demanda un bourgeois qui fait des mots.

Chez mon opticien.

Combien de temps vous dure un lorgnon? — C'est une chance... Il y a des mois où j'en casse trois ou quatre.

Vous feriez bien mieux d'acheter un chien tout de suite; vous en auriez pour dix ans.

Bulletin Maritime. — St. Thomas, 9 mars. — Les vapeurs Arctic et Prince Edouard, sont à l'île-aux-Hes et arriveront au navire Lake Huron à 2 hrs. p. m. Je descends en voiture et vous ferai rapport immédiatement à mon retour.

St. Thomas, 9 mars. — Les vapeurs brisent la glace. On s'attend à avoir le navire mardi matin.

St. Thomas, 10 mars. — Les vapeurs ne sont qu'à 70 cts de Lake Huron; ils le mettront à 70 cts ce soir ou demain matin.

St. Thomas, 11 mars. — Les vapeurs ont pu monter à Lake Huron à leur retour que 7.30 heures et remonte le fleuve bien lentement; la glace est très serrée et la marée est contre les vapeurs. Ils sont maintenant à la tête de l'île-aux-Hes.

et froid; vent de N O avec neige; fleuve plein de glaces.

Cap Rosier, 11 mars. — Temps nuageux et froid; vent fort de N O avec beaucoup de neige; fleuve plein de glaces.

SOMMAIRE DES ÉVÉNEMENTS. — Mercredi, le 13 au magasin de Archer, LeDuc & Co., qual Gillespie, venit à l'ancien de harem, mort et etc. Venit à 11 heures du matin par Owen Murphy.

Annouces Nouvelles. — Département des douanes. — R. S. M. Bouchette. Avertissement. — H. Bolduc.

Compagnie du Chemin de Québec et Gosford. — M. W. Baby.

Brasserie de Québec-Sud. — John Lemesurier. A vendre. — J. & W. Reid.

Vente judiciaire. — U. Desrosiers. Incendie. — Théophile Hudon.

Alles à l'enseigne de la feuille d'ébène. — Montmay & Brunet.

Marchandises pour l'usage des familles. — Glover, Fry & Co.

Marchandises à bon marché. — Fyfe & Garneau.

Marchandises sèches. — Léger & Rinfret.

Revue Financière et Commerciale. — MARCHÉ MONÉTAIRE. — New-York, 2b. p. m., 12 mars 1872.

Or 110 1/2. Exchange sterling 91. Greenbacks 90 à 90 1/2.

PRODUITS EN GROS DE MONTREAL. — Montréal, 9 mars 1872.

FARINE par quart de 195 lbs. — Recu 1,000 qts; superfine, marché lourd, de 5,75 à 5,85; farine forte de boulanger, de 5,90 à 5,95; de goût, négligé; No. 2, nominale à 5 1/2; Extra, pas de ventes.

Blé par minots de 68 lbs. — Recu 700 minots. Pas de ventes.

Fèves d'avoine par quart de 200 lbs. — Fermo à \$4.85 et \$5.00, selon la qualité.

Blé d'Inde par minots de 66 lbs. — Marché tranquille. Ventes 64 à 65c livrés à bord des chars.

Pois par minot de 66 lbs. — Lourd, de 84 à 85. Avoine, ar minot de 32 lbs. — Pas de ventes.

Orge par minot de 48 lbs. — Lourde de 60 à 55c. Sainfoin par lb. — Lourd, de 9 à 9 1/2.

Beurre par lb. — Marché tranquille. De l'Ouest un entropé, 13c à 15c; du Nord, 16c à 18c; de choix de l'Ouest, 20c à 21c.

Fromage par lb. — Marché ferme. Les prix sont: Manufacture de choix, de 10c à 10 1/2. Nouveau, meilleur, à 10 1/2 et 11c.

Lard par qts de 200 lbs. — Marché ferme. Les cotes sont: Mess (inspecté) \$18.25 à \$20.00. Mess blanc, \$14.00 à \$15.00.

Fromage par 100 lbs. — Fermo; Premières \$7.25 à \$7.35; secondes, \$6.30 à \$6.00; troisième, \$6.00 à \$6.00. Perles: 1me; Premières, \$6.00 à \$6.00; Secondes, \$7.40 à \$6.00.

MARCHÉS DE NEW-YORK. — Cotton 23 1/2 par Upland.

Fleur de seigle ferme. Blé tranquille et nominal; recettes 7,000 mts; ventes 15,000 mts, à 1,53 et 1,55 pour le No. 1, 1,50 et 1,51 pour le No. 2.

Fromage par 100 lbs. — Fermo; Premières \$7.25 à \$7.35; secondes, \$6.30 à \$6.00; troisième, \$6.00 à \$6.00. Perles: 1me; Premières, \$6.00 à \$6.00; Secondes, \$7.40 à \$6.00.

Fromage par 100 lbs. — Fermo; Premières \$7.25 à \$7.35; secondes, \$6.30 à \$6.00; troisième, \$6.00 à \$6.00. Perles: 1me; Premières, \$6.00 à \$6.00; Secondes, \$7.40 à \$6.00.

Fromage par 100 lbs. — Fermo; Premières \$7.25 à \$7.35; secondes, \$6.30 à \$6.00; troisième, \$6.00 à \$6.00. Perles: 1me; Premières, \$6.00 à \$6.00; Secondes, \$7.40 à \$6.00.

Fromage par 100 lbs. — Fermo; Premières \$7.25 à \$7.35; secondes, \$6.30 à \$6.00; troisième, \$6.00 à \$6.00. Perles: 1me; Premières, \$6.00 à \$6.00; Secondes, \$7.40 à \$6.00.

maison dessus construite, circonstances et dépenses.

Four très vendu à mon bureau, en le Palais de Justice, en la Cité de Québec, le 21 du courant, à 10 heures du matin.

L'esprit est-il une substance pondérable ou impondérable; une essence, une vapeur ou quelque chose d'indéfinissable, dissimulable? L'homme pensant, sentant, inventant et faisant le cerveau par un artifice de travail et par sa raison; son intelligence au repos, devant le calme, prend des fortifiants et se remet à penser. Lorsqu'un réticent que le Siroc composé d'hydrophosphate de chaux de Fellow peut donner la force au cerveau et rendre de la vigueur aux cerveaux affaiblis, on ne peut que conclure que cette puissance subtile est réellement une chose pondérable, pour la raison que ce sont les ingrédients mêmes du Siroc qui lui donnent de la force et de la vitalité. Les personnes obligées d'étudier beaucoup devraient faire usage du Siroc de Fellow.

PILULES PURGATIVES DE PARSON. — La meilleure médecine des familles; Catarrh Condition Powders de Sheridan pour chevaux.

Naissance. — Le 11 du courant, la dame de M. Paul Cousin, un fils.

Décès. — Ce matin, le 12 du courant, à St. Roch de Québec, M. Frenois-Hudon, marchand, à l'âge de 72 ans. Il sera inhumé vendredi, le 15, à 9 heures A. M. Le convoi laissera sa demeure, rue Craig, à 81 heures. Les parents et amis sont priés d'assister à ses funérailles.

Annouces Nouvelles. — AVERTISSEMENT. — Succession de feu Sieur LOUIS BOIVIN.

TOUTES personnes ayant des réclamations à faire contre la succession de feu sieur LOUIS BOIVIN, en son vivant de Québec, Hôtelier, sont requises de présenter leurs comptes, dûment attestés, d'ici au HUIT D'AVRIL prochain, et celles qui doivent de payer, dans le même délai, entre les mains du notaire soussigné chargé de régler les affaires de la dite succession.

H. BOLDDUC, Notaire. Québec, 12 mars 1872.—33

A VENDRE. — TROIS COFFRES DE SURETÉ, à l'épreuve du feu.

J. & W. REID, Rue St. Paul. Québec, 12 mars 1872.

Brasserie de Québec-Sud. — XX Porter. — Bière Douce et Bière Amère des Indes.

Le propriétaire de cet établissement offre ses plus sincères remerciements à ses amis et au public pour le patronage libéral qu'ils lui ont accordé. Depuis qu'il en est devenu propriétaire, cette Brasserie a obtenu les plus grands succès auprès du public. Il appelle particulièrement l'attention sur la BIÈRE et le PORTER qu'il fabrique actuellement. Leurs qualités exceptionnelles sont généralement appréciées.

Agence à Québec, No. 86, rue St. Paul. Brasserie: Anse des Sauvages, à Lévis. JOHN LEMESURIER, Propriétaire. Québec, 12 mars 1871.

Compagnie du Chemin de Québec et Gosford. — AVIS.

EST par le présent donné que Réunion Générale des Actionnaires de la Compagnie du Chemin de Québec et Gosford aura lieu au Bureau de la Compagnie MARDI, le 3 D'AVRIL prochain, à MIDI, pour recevoir et adopter les clauses de l'acte de la Province de Québec, 84e Victoria, chapitre 25, concernant l'extension du chemin jusqu'au Lac St. Jean; et pour conférer au Président et au Bureau un quorum des Directeurs, pleins pouvoirs pour adopter et faire telles délibérations, en venir à telle entente et en arriver à tels arrangements qu'ils jugeront convenables et favorables pour obtenir l'extension de la ligne de Gosford au Lac St. Jean; et le remplacement des rails de bois sur la section de Québec à Gosford par des rails de fer; et dans cette fin entrer en négociations avec toutes les parties intéressées, et avec le Gouvernement, ou avec des particuliers, pour (tenir des termes et conditions nécessaires à l'accomplissement du projet en vue.

M. W. BABY, Président. Québec, 12 mars 1872.—1m

Département des Douanes. — AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'en vertu d'un bref de fieri facias de bonis emptis en cette cause, seront vendus JUDI, le VINGT-ET-UNIÈME jour de MARS courant, à DIX heures avant midi, sur le Marché de la Cité de Québec, les Meubles et Effets du Défendeur saisis en cette cause, consistant en Tables, Sofas, Chaises, Commodes, Tapis, Lave-mains, etc., etc.

U. DESROCHES, H. C. B. Québec, 12 mars 1872.—2p

CANADA. — COUR DU RECORDER. — LA CORPORATION DE LA CITE DE QUEBEC, Demanderesse.

No. 1870. — PIERRE DASYLVA, Défendeur.

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'en vertu d'un bref de fieri facias de bonis emptis en cette cause, seront vendus JUDI, le VINGT-ET-UNIÈME jour de MARS courant, à DIX heures avant midi, sur le Marché de la Cité de Québec, les Meubles et Effets du Défendeur saisis en cette cause, consistant en Tables, Sofas, Chaises, Commodes, Tapis, Lave-mains, etc., etc.

U. DESROCHES, H. C. B. Québec, 12 mars 1872.—2p

TWEEDS NOUVEAUX. — LEROSIGNOL & DAVIDSON, No. 10, Rue et Faubourg St. Jean.

Il est maintenant reçu et ouvert 100 Pièces de Tweeds pour le printemps dans les meilleurs goûts à un prix à défier toute compétition, depuis 75 cts. à \$1.50.

LEROSIGNOL & DAVIDSON. Québec, 11 mars 1872.—2s

A LOUER. — PARTIE d'une Maison à deux étages, située sur le Coteau St. Geneviève, ainsi que deux autres Bâtimens faisant face à la rue Richmond.

S'adresser au propriétaire, J. P. BREAUME. Québec, 10 f. v. 1872.

Annouces Nouvelles. — AVIS PUBLIC.

NOUS, soussignés, dix membres de la COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU DU COTEAU LOTBIE-ÉRIE, donnons avis qu'une Assemblée Générale des Membres de la dite Compagnie aura lieu à Lotbinière dans la Salle Publique, à 1 heure P. M., le 4 AVRIL prochain, pour élire un Bureau de Directeurs de la dite Compagnie.

J. L. O. Vidal, L. U. Grenier, C. A. Lemay, F. X. Blouin, Louis Moreau, M. D., François Legendre, Maxime Lemay, G. Lemay, J. Hamel, L. S. E. Houde. Québec, 11 mars 1872.—3s

Acte de la Faillite 1869. — Dans l'affaire de ANTOINE LAVOIE, de Ste. Flavie, Faillit.

DES SOUMISSIONS. — Seront reçues par le soussigné jusqu'à MARDI, 26 DU COURANT, POUR LE Fonds de Commerce de la Faillite susdite, CONSISTANT EN Marchandises Sèches, Epicerie, etc., etc.

Se montant d'après l'inventaire à la somme de \$273 50. 2d. Aussi le livre des créances, s'élevant à la somme de \$762 64, 1/2. On peut voir les listes au mon bureau à Québec et les Marchandises peuvent être vues au s'adressant à JOS. FOURNIEU, Notaire Public, Ste. Flavie.

B. HENRY WURTELE, Syndic Officiel. Québec, 9 mars 1872.—2s

AVIS PUBLIC. — Je, soussigné, ai été nommé curateur à la succession vacante de feu Victor Bérubé, en son vivant, de St. Nicolas, marchand de bois.

E. J. ANGERS, N. P. Québec, 7 mars 1872.

A VENDRE. — CETTE maison en pierre, excellente et confortable, située sur la Batterie de Montcalm, rue des Capucins, ci-devant appartenant à Richard H. Wurtele, et maintenant occupée par Miles. Machin.

S'adresser à E. G. CANNON, Notaire, Québec, 7 mars 1872.—3f

MUSIQUE NOUVELLE!!! — RECUEIL HIER.

Illustration, valse, 60 centins. Nouvelle Vienne, valse, 60 " Golden Chimes, 30 " Danse de la période, valse, 40 " Marche du Prince Alexis, 75 " Les fées de la mer, valse de salon, 50 " Petite Emilie, galop, 35 " Consortium valse, 50 " Une promenade en gondole, idylle, 35 " Ballade quadrilles, (Oodworth), 40 " Les mille et une nuits, valse, 40 " Parépa quadrilles, 40 "

A. LAVIGNE, Marchand de Pianos et Musique, 111, rue St. Jean, (Banque d'Épargne) Québec, 5 mars 1872.

A VENDRE. — 100 QUARTS de Lard Mess Inspecté.

Gin de DeKuyper en Barriques, (En lots à la convenance des acheteurs.) Par Wm. CONVEY, No. 1, rue St. Paul. Québec, 7 mars 1872.

JACOB LEPAGE, ARCHITECTE, No. 13, Rue et Faubourg St. Jean, Résidence: No. 4, Rue de l'Église, St. Roch.

EXCÉLLENTS après des goûts nouveaux et les progrès de l'art, et à court délai, des plans de Maisons de Ville et de Campagne, de Magasins, d'Écoles, Salles et Edifices Publics. Il se charge également de faire des plans de décoration et d'ornementation de tous genres, ainsi que de tout autre travail de dessin.

J. Lepage prend aussi la surveillance de Bâtimens en Construction, et cela moyennant rémunération raisonnable.

F. H. H. entend tous les Plans d'Arpentage qu'on voudra lui confier. Québec, 7 mars 1872.

Étoffes pour Habits et Pantalons du Printemps. — Nous avons reçu par le dernier vapeur notre premier chargement de nouveautés en Étoffes de l'Ouest d'Angleterre. Étoffes Écossaises pour Pantalons, Étoffes pour Habits de printemps.

Notre assortiment d'Étoffes Canadiennes, Tweeds, est aussi au grand complet. Et se compose des plus beaux tissus nouveaux que nous ayons encore montrés; même parmi ceux fabriqués de l'autre côté de l'Atlantique de 95 cts. à \$1.15.

Habillements en Étoffes, Tweeds pour Messieurs. Habits de Printemps, Pardessus, \$6 50. GLOVER, FRY & Co. Québec, 2 mars 1872.

LITS EN FER. — Nous offrons maintenant un compte des Manufacturiers qui ont fait une erreur dans l'exécution d'une commande. 40 lits doubles en Fer qui seront vendus 25 p cent au-dessous des prix ordinaires.

GLOVER, FRY & Co. Québec, 5 mars 1872.

MARCHANDISES POUR D'AVRIL. — DE TOUTES SORTES. — TOUTES ACHETÉES AVANT LA Grande augmentation dans les prix.

GLOVER, FRY & Co. Québec, 5 mars 1872.

AVIS. — Je soussigné à l'honneur d'informer le public et les parties intéressées que le Greffe de feu M. Louis Prévost, en son vivant de Québec, Notaire, lui a été transmis par un ordre du Gouvernement en Conseil, en date du 28 Février dernier; et que toutes informations et copies seront données et livrées à son Bureau, No. 66, rue St. Pierre, Basse-Ville.

E. J. ANGERS, Notaire. Québec, 4 mars 1872.—1s

VENTE A L'ENCAIN, PAR A. J. MAXHAM & Co.

VENTE EN LIQUIDATION. — DEMENAGEMENT.

Il sera vendu à l'enchère au magasin de JOHN LEMESURIER, No. 33, rue St. Pierre, MÉR-GREU, le 13 du courant, avant d'opérer le déménagement dans ses Bâtimens de la rue St. Paul, la balance de son Fonds d'Épicerie consistant en: Sucre raffiné, Sucres brillants, Café, Vinaigre, Spiritueux, Fruits, Tabacs, etc., etc.

La vente commencera à 11 heures précises. Pour les détails, voir les circulaires. A. J. MAXHAM & Co., Encanteurs et Courtiers. Québec, 9 mars 1872.

VENTE A L'ENCAIN, PAR CASEY & Co. — GRANDE VENTE DE Livres d'Histoire, de Littérature, de Droit, de Philosophie, etc., MARDI, 12 MARS prochain, A 7 1/2 HEURES P. M., AUX SALLES D'ENCAIN DE CASEY & Co., RUE ST. JEAN.

Les amateurs de livres qui tiennent à faire des collections, front bien de profiter de l'avantage qui leur sera offert mardi. Des ouvrages très rares seront à cet Encain.

On pourra se procurer des catalogues Lundi et Mardi à notre Salle d'Encain. La vente sans réserve. CASEY & Co., Encanteurs. Québec, 8 mars 1872.—3f

A Vendre ou à Louer. — UNE bonne maison dans le village de la Rivière-du-Loop (en bas), avec dépendances. Excellent poste commercial. S'adresser à la Rivière-du-Loop à SÉRAPHIN LACHANCE, Pharmacien, ou à THOMAS LARIVIÈRE, Québec, 4 mars 1872.

MAISON A LOUER. — UN magnifique logement, 2e et 3e étages, comprenant 14 appartements, situé sur la rue Notre-Dame, Basse-Ville. Ce logement a toujours été occupé par une Maison de Pension. S'adresser à MARTINEAU & THIBAUDEAU, 11, rue Sous-le-Fort, Basse-Ville. Québec, 4 mars 1872.

SUCRE! SUCRE!! — Reçu par le "Nestorian." 25 BOUCAUTS de Sucre brillant Jaune Raffiné et en magasin. Sucre des Barbades en Tonneaux. A vendre par JOHN ROSS & Co. Québec, 2 mars 1872.

A LOUER A ST. HENRI, LA MAISON DE M. GODEFROY COUTURE. — C'EST un excellent poste d'affaires situé tout près du dépôt du Grand Tronc. Un Marchand est certain d'y faire d'excellentes affaires. S'adresser à NAZARET TURCOTTE, Basse-Ville, Québec. Québec, 2 mars 1872.

AVIS. — Avis Public est par le présent donné, qu'une ASSEMBLÉE GÉNÉRALE des Actionnaires de la BANQUE UNION ou BAS-CANADA, Aura lieu à la dite Banque dans la Cité de Québec, MARDI 16 AVRIL prochain, A ONZE HEURES A. M., à laquelle assemblée on soumettra, pour être confirmés par les dits actionnaires, un arrangement conclu ce jour, entre les Syndics de la Banque d'Épargne et de Prévoyance de Québec, et les Directeurs de la Banque Union de Bas-Canada, et recteurs de la Banque Union de Bas-Canada, au travers de quel les dits syndics conviennent de transférer l'actif et

PHARMACIE DE LEVIS.

GRAINES! GRAINES! GRAINES!

Graines de Jardin! Graines de Fleur!! Graines de Champ!!!

M. O. J. DION, Pharmacien, Lévis, informe ses amis et le public qu'il a reçu un grand assortiment de Graines...

O. J. DION, Pharmacien, Lévis. Québec, 26 fév. 1872.—1m



Baume de Cerisier Sauvage de Wistar.

Toux, Rhumes, Consommation, Maladies Pulmonaires.

Il n'est pas véritable s'il n'est pas signé I. Borra. Québec, 9 mars 1872.

MAISON A LOUER.

DANS la rue St. Paul, en face des Quais Renand, une maison à deux étages avec un magasin au premier et une partie d'un grand hangar à 4 étages.

LECLERC & LETELLIER, 17, rue St. Paul. Québec, 21 fév. 1872.—15f

A Vendre ou à Louer.

LA propriété sise à la Casardière occupée par le soussigné, savoir: la ferme de 65 arpents avec Jardin Potager et Jardin à Fleurs...

En. J. DeBLOIS. Québec, 7 fév. 1872.

A LOUER.

DEUX superbes magasins sur le Marché Champlain, l'un occupé par M. P. Potvin, l'autre par M. A. Mayrand.

L. J. GLACKEMEYER, N. P. Québec, 3 fév. 1872.

A LOUER.

PLUSIEURS LOGEMENTS convenables et de toutes sortes pour familles privées, Offices, Bureaux, Magasins, etc., situés à la Haute-Ville, à la Basse-Ville, au Faubourg St. Jean...

HEBERT & CHAPERON, N. P., Rue Garneau, Haute-Ville. Québec, 25 janv. 1872.

Propriétés à Vendre à Lévis

UN vaste terrain avec Bâtisses en Pierre et en Bois, et autres dépendances, contenant 31 arpents de front sur le Fleuve, sur 24 de profondeur...

W. CHARLAND, Propriétaire, Lévis. Québec, 10 janv. 1872.

J. B. VEZINA,

Entrepreneur de Pompes Funèbres, No. 65, RUE ST. JOSEPH.

A l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il a en mains des Corbillards grands et petits, de première et seconde classe...

HEBERT, MERCIER & CIE., Rue Notre-Dame des Anges, No. 40, St. Roch. Québec, 16 fév. 1872.—1m

Manufacture de Mastic, NOIR A CIRER, BOITE A EMPAQUETER, ETC

LES SOUSSIGNES offrent en vente 50,000 lbs de Mastic de première qualité. 1000 BOITES à Emballage au plus bas prix.

HEBERT, MERCIER & CIE., Rue Notre-Dame des Anges, No. 40, St. Roch. Québec, 10 février 1872.

A LOUER.

CE magnifique magasin, No. 14, rue de la Fabrique, ci-devant occupé comme Magasin de Tapis par M. Glover, Fry & Cie.

J. B. HEBERT & J. A. E. CHAPERON, Notaires, 21, rue Garneau, H. V., Québec. Québec, 10 janv. 1872.



ASILE MILITAIRE CANADA.

DES SOUMISSIONS seront reçues par le soussigné jusqu'au 15 MARS prochain, pour la vente ou la location de l'édifice appartenant à l'Asile Militaire du Canada...

J. POPE, Major, Secrétaire. Québec, 8 fév. 1871.—14

Incendie! Incendie!

UNE GRANDE QUANTITE DE MARCHANDISES MOUILLEES ET BRULEES A VENDRE PAR THEOPHILE HUDON, ACHETES DE MM. BOUCHARD, LORTIE & Cie., ET VALANT Quarante Mille Piastres.

Ces Marchandises endommagées seront vendues à des Prix extrêmement réduits, ET DE PLUS Pour faire place aux nouvelles Importations du Printemps.

elles devront être écoulées sous le plus court délai. Ne manquez pas de venir voir vous-mêmes, afin de profiter d'une occasion aussi favorable de vous procurer des Marchandises à des prix aussi modiques.

THEOP. HUDON, Encoignure des rues St. Joseph et de la Couronne, St. Roch. Québec, 10 fév. 1872.

Dissolution de Société.

H. GAGNON & Cie., Rue de la Couronne, donnent avis aux personnes qui ont des comptes ouverts dans l'établissement de venir le payer d'aujourd'hui au PREMIER MARS prochain...

H. GAGNON & Cie., Maison Jacques-Cartier, St. Roch, Québec. Québec, 8 fév. 1872.—1m

P. S.—Aussi un magnifique Cheval Noir, Voitures d'Été et d'Hiver, Harnais, Peaux, etc. Le tout sera vendu en un seul lot ou séparément.

H. GAGNON. Québec, 8 fév. 1872.—1m

FYFE & GARNEAU,

Près de la Porte St. Jean. Offrent maintenant en vente un magnifique assortiment de Marchandises pour les familles.

Les Cotons Blanc (Shirting) Cotons à Draps, Toiles à Nappes, à Serviettes, Serviettes en Toile, Flanelles, seront vendus à DES PRIX EXTREMEMENT BAS

FYFE & GARNEAU, 55, Rue St. Jean, En dedans de la porte. Québec, 7 fév. 1872.

Acte de la Faillite 1869.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, District de Québec. Dans l'affaire de JOHN BROWN, de la Cité de Québec, dans le District de Québec, Libraire, Failli.

MERCREDI, le TROISIEME jour d'AVRIL prochain, le soussigné demandera à la dite Cour sa décharge en vertu du dit acte.

JOHN BROWN, Par PARKY & PARKIN, Ses procureurs ad litem. Québec, 23 fév. 1872.—1m

Acte de la Faillite 1869.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, District de Québec. Dans l'affaire de HILAIRE GABOURY, Failli.

MERCREDI, le TROISIEME jour d'AVRIL prochain, le soussigné demandera à la dite Cour sa décharge en vertu du dit acte.

HILAIRE GABOURY, Par J. E. BÉDARD, Son Procureur ad litem. Québec, 17 fév. 1872.—1m

Acte de la Faillite 1869.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, District de Québec. Dans l'affaire de A. FALKENBERG & Cie., et A. FALKENBERG, comme membre de la ci-devant société de FALKENBERG & McBLAIN, Failli.

Le soussigné a déposé au Greffe de cette Cour un acte de composition et de liquidation exécuté par ses créanciers, et JEUDI, le DEUXIEME jour de MARS prochain, il adressera à la dite Cour pour obtenir une ratification de la décharge par lui effectuée.

A. FALKENBERG, Par BLANCHET & PENTLAND, Ses Procureurs ad litem. Québec, 7 mars 1872.—1m

Acte de la Faillite 1869.

Dans l'affaire de CHARLES ELZEAR ROY, Failli.

Le Failli m'a fait une cession de ses biens à moi, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, Rue St. Pierre, Québec, JEUDI, le 28e jour de MARS, à 11 heures A. M., pour recevoir l'état de ses affaires et nommer un Syndic.

R. HENRY WURTELE, Syndic ad interim. Québec, 7 mars 1872.—2s

Acte de la faillite 1869.

Dans l'affaire de FRANÇOIS XAVIER GARNEAU, de Lévis, Failli.

Le soussigné, WM. WALKER, de Québec, si est nommé Syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de fier leurs réclamations devant moi d'ici à un mois, et sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 17, Rue St. Pierre, Québec, MERCREDI, le 10 d'AVRIL prochain, à 2 heures P. M., pour l'interrogatoire public du failli et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

WILLIAM WALKER, Syndic Officiel. Québec, 5 mars 1872.—2s

Acte de la Faillite 1869.

Dans l'affaire de DAME ZOÉ O'MEARA, de la Rivière-du-Loup (en bas), Failli.

Le soussigné, JOSEPH ELZEAR POULIOT, de la Rivière-du-Loup (en bas), Syndic Officiel, a été nommé Syndic en cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois. Les créanciers sont de plus notifiés que la Faillite a été déposée à mon bureau un acte de composition et de décharge portant avoir été exécuté par une majorité en nombre de ses créanciers, représentant les trois en valeur de ses dettes, sujet à être vérifié en évalant telle proportion; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite sous trois jours juridiques après la dernière publication du présent avis, le Syndic soussigné agit en vertu du dit acte de composition et de décharge suivant ses termes.

J. ELZ. POULIOT, Syndic. Rivière-du-Loup (en bas), 1 mars 1872.—2s

ABANDON DES AFFAIRES. MARCHANDISES SECHES

J. A. GRENIER, MARCHAND-ÉPICIER, 28, Rue Couillard, H. V.

Le soussigné abandonnant le commerce de détail au printemps et devant livrer le magasin le 1er Avril prochain, a résolu de vendre tout son Fonds d'Épicerie à

une IMMENSE REDUCTION équivalant au prix coûtant.

Il acceptera des soumissions pour le fonds tout entier.

Il offre en vente tous les magnifiques articles d'étalage de magasin tels que: Canistres à thé, à Café, Balances, Poids, Boîtes de Fantaisie, Appareils à Gaz, Tiroirs, Tonnes à Spiritueux Entonniers, etc., etc.

Un bon Cheval, de 7 ans, un assortiment de Voitures d'hiver et d'été, Harnais, etc.

LES soussignés offrent à des prix réduits un assortiment considérable d'instruments de choix: Grand Piano de Concert, Pianos Carrés, Pianos Droits, Orgue de Chapelle ayant 6 Jeux avec Pédales, Banc, — un parfait Instrument pour une Église moyen grandeur. Un Escompte libéral sera donné aux MM. du Clergé.

LES HARMONIUMS sont superbes et plusieurs ont 16 registres avec une de percussion. Les conditions ne pourront pas manquer que de satisfaire les acquéreurs. Entrez voir chez MM. A. & J. VEZINA, 32, RUE ST. JEAN.

En outre, 100 VIOLONS, 100 Accordions, 100 Concertinas, 60 Flûtes, Banjos, Basse-Viol, Tambours, Magnifiques Instruments de Bande, Cordes, Musique en feuilles, etc., etc. A. & J. VEZINA.

AVIS.

Toutes dettes, Billecs, etc., dûs à la ci-devant Société de E. LARUE & Cie., pour transactions antérieures au 1er JANVIER 1872, seront perçues par les soussignés, qui sont autorisés à en donner quittance.

A. & J. VEZINA, 32, Rue St. Jean. Québec, 10 février 1871.

ON DEMANDE

POUR le printemps, dans une des principales Maisons de détails de Marchandises Sèches, des JEUNES GENS auxquels on donnera un salaire plus qu'ordinaire. Nul ne devra se présenter s'il n'est bien recommandé sous le rapport de la capacité et de la bonne conduite.

HEBERT & CHAPERON, Notaires, 21, rue Garneau, H. V., Québec. Québec, 5 janv. 1872.—3m

MARCHANDISES

SECHES

UN GRAND ESCOMPTE.

Ayant adopté le système de n'importer et de ne garder que les Marchandises les plus nouvelles et les plus élégantes que peuvent produire la France et l'Angleterre, nous nous sommes décidés à vendre SANS RESERVE tout notre assortiment, afin de faire place aux Importations du Printemps.

Nous avons reçu par le dernier steamer

10 CAISSES

MARCHANDISES CONSISTANT EN

Cotons Blancs, Cotons et Toiles à Draps de Lit, Cotons à Oreillers, Toiles à Oreillers, Toiles Irlandaises, des meilleures Manufactures de Belfast, Tapis de Table en Damas, Serviettes de Table, Essuie-mains.

100 douzaines de Gants de Kid.

M. Grenier donne aussi avis à tous ceux qui lui doivent de bien vouloir régler leurs comptes immédiatement, car après le 15 Mars tous les comptes seront remis entre les mains d'un avocat. Il informe aussi toutes les personnes qui ont des réclamations envers lui de les présenter sous le plus court délai possible.

HEBERT & CHAPERON, Notaires, 21, rue Garneau, H. V., Québec. Québec, 13 fév. 1872.

LEGER & RINFRET

No. 21, Rue de la Fabrique, Québec, 7 fév. 1872.

